

## A/G de l'Association pour la Sauvegarde de la Collégiale et de la chapelle saint Jacques (ASCJ)

Un courrier à J P Pernaut (TF1)



A/G de l'Association pour la Sauvegarde de la Collégiale et de la chapelle saint Jacques (ASCJ)

### L'ASCJ a tenu son assemblée générale 2018

Le nombre d'adhérents reste stable malgré l'âge moyen des adhérents et une certaine lassitude qui se fait sentir du fait de la lenteur des travaux. Malgré tout, l'association gagne quelques nouveaux adhérents. Cette année, du fait de la modification du fonctionnement de l'attribution de Tookets (monnaie solidaire du Crédit Agricole), l'ASCJ est une des associations l'Isloises choisie pour recevoir ces Tookets. De très nombreux l'Islois ont fait le choix de lui attribuer leurs Tookets, marquant, ainsi, leur attachement certain à ces édifices et leur volonté de voir aboutir les travaux. Qu'ils soient ici remerciés.

La souscription pour le financement du relevage de l'orgue est restée stable.

### Chapelle saint Jacques

En ce qui concerne la chapelle saint Jacques, la commune va devenir propriétaire de l'ensemble y compris la partie arrière côté rue Charles Bacqué et la tribune.

Deux accès principaux seront ainsi disponibles dont un pour lequel un accès handicapés est à prévoir. Le chauffage / éclairage de l'édifice, financé par l'association, pourrait être installé en 2019, après validation par les Services Techniques de la commune.

### Pour la collégiale

Un rapport sur l'état complet du bâtiment (toiture, charpente, vitraux, peintures, fresques, tableaux, annexes...) est en cours, commandé par la municipalité. Après acceptation du rapport final, les priorités pourront être établies ainsi que les demandes de subventions correspondantes.

Suite à la création, par le Gouvernement, de la mission Patrimoine confiée à Stephan Bern, comme Monsieur Patrimoine, l'association a écrit pour présenter nos deux édifices et l'informer sur les travaux à prévoir pour leur restauration ou leur réhabilitation. Dans le cadre de cette consultation la collégiale avait été retenue, parmi les 10 sites finalistes d'Occitanie, susceptibles de recevoir une aide. Un dossier a été envoyé dans ce sens. Au final, la collégiale n'a pas été retenue, car l'édifice n'est pas en péril immédiat et la somme à investir pour le restaurer dépassait largement les possibilités financières actuelles de cette mission.

### Un courrier à J P Pernaut (TF1)

Pour lui présenter notre patrimoine en vue de lui proposer un reportage sur ces deux édifices, sans réponse à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les activités culturelles de l'exercice, l'association a participé aux activités habituelles proposées par la commune.

L'association sera présente à la Foire de la saint Martin 2018 (rue de la république). Son stand présentera divers produits et toutes les aides (installation du stand et approvisionnement en pâtisseries) seront les bienvenus.

Les projets ne manquent pas pour le prochain exercice et à plus ou moins long terme (participation à la Nuit des églises, création d'un « jeu d'Evasion », animation de la façade de la collégiale...)

Après échange entre les participants, le président clôt l'assemblée générale en remerciant tous les acteurs et en les invitant à partager le verre de l'amitié.